



Fussballverband
Association de football
Bern Jura

Demande de subvention du Fonds du sport

Nous désirons attirer votre attention sur les points importants à respecter pour remplir la demande de subvention du Fonds du sport.

Les demandes de subvention doivent être adressées au moyen de la formule officielle. Vous trouvez les formulaires à l'adresse:

<http://www.pom.be.ch/pom/fr/index/lotteriefonds/lotteriefonds/formulare.html>

Acquisition et réparation de matériel de sport mobile

Des demandes peuvent être adressées à l'Association de football Bern Jura, responsable du Fonds du sport, case Postale 606, 3000 Berne 22, également après l'acquisition ou la réparation du matériel de sport.

Annexes:

- Formule officielle
- Copie des factures
- Confirmation du paiement (des débits d'ordres groupés ou des ordres de paiement ne sont pas considérés comme confirmation de paiement!)
- Bulletin de versement libellé au compte de votre club

En principe, il est possible de déposer une demande de subvention pas année civile.

Il est possible d'établir un décompte pour les acquisitions / réparations **de l'année civile en cours** et de **l'année précédente**. C'est la date de la facture qui est déterminante.

Les acquisitions de matériel de sport pour lesquelles des subventions peuvent être accordées sont par exemple: ballons, buts, filets et crochets de filets, paroi d'entraînement, poteaux et drapeaux de corner etc.

Aucune subvention n'est accordée pour: les tenues de sport, le marquage de terrain etc.

Des indications détaillées concernant le droit aux subventions figurent dans l'ordonnance sur le Fonds du sport du 24 mars 2010 et la directive du 1^{er} août 2010 à l'adresse:

<http://www.pom.be.ch/pom/fr/index/lotteriefonds/lotteriefonds/sportfonds.html>

Si vous avez des questions, Joël Däppen, responsable du Fonds du sport de l'AFBJ, se tient volontiers à votre disposition, tél. 031 359 75 75.